

A. G. de la section romande à Monthey : une résolution votée à l'unanimité

Autor(en): **R.C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **68 (1996)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129490>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A. G. DE LA SECTION ROMANDE À MONTHEY: UNE RÉOLUTION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

A l'assemblée générale de la section romande de l'ASH, réunie samedi 1er juin au Théâtre du Crochetan à Monthey (Valais), le vote unanime d'une résolution que nous présentons par ailleurs (page 27) a constitué l'un des points forts de la réunion.

Autre point intéressant, l'exposé de Francis Meyrat, directeur de la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées, de Genève, sur le logement pour personnes âgées, (voir pages 27 et 29) servit de conclusion à cette A.G. importante pour l'avenir de la section romande de l'Association suisse pour l'habitat.

BIENVENUE À MONTHEY

Un certain nombre de personnalités romandes avaient fait le voyage de Monthey pour apporter à la section romande de l'ASH et à sa présidente, Christine Layaz-Rochat, les témoignages de sympathie et de soutien de la part de l'ASH suisse (René Gay), de l'Office fédéral du Logement (Jacques Ribaux), de la Promotion du canton du Valais (Jean-Paul Revaz), de l'Office du logement valaisan (Jean-Claude Bonvin), du Service des bâtiments de la ville de Neuchâtel (Robert Sandoz), de la Municipalité de Delémont (Jacques Riat), de l'Office du logement de La Chaux-de-Fonds (Catherine Faugel), Pierre Liniger, ancien secrétaire de la Section romande, François Z'Graggen, rédacteur en chef de la revue « Habitation », Madeleine Wuilloud, présidente de la coopérative l'Artisane et organisatrice de la journée, étaient présents dans le beau théâtre du Crochetan où le conseiller municipal Bernard Pre-

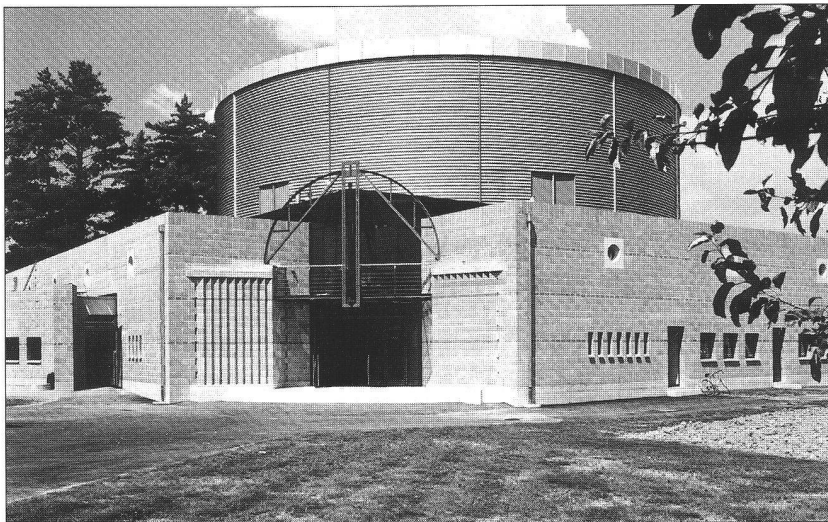
mand prononça le discours de bienvenue au nom des autorités de la ville.

MESSAGE PRÉSIDENTIEL BIEN COMPRIS

Bien préparée, la partie statutaire s'est déroulée sans discussion. Au passage, les présents ont pu mesurer de la bonne santé de la Section romande qui, après avoir procédé à des amortissements significatifs, dispose d'un capital de 44 132 fr et 65 centimes. Suivait, dans l'ordre du jour, la présentation d'une résolution (cf page 27) portant sur une nouvelle péréquation fédérale. Directeur suppléant de l'Office fédéral du logement, Jacques Ribaux mit en évidence quelques éléments, particulièrement le caractère définitif de la première consultation qui assied le principe.

L'importance d'une prise de position de l'assemblée est à mettre en regard de ce premier constat. Pour René Gay, il est nécessaire d'être attentif à ce texte qui, sous des aspects techniques, déborde de la péréquation financière. Présidente de la Section romande, Christine Layaz-Rochat indique que le texte vise à rogner des acquis. De son point de vue le transfert des engagements de la Confédération aux Cantons ne sera pas possible et elle demande, au nom de l'Association à la Confédération de renoncer à cette nouvelle procédure dont on peut redouter d'ores et déjà les effets négatifs. L'assemblée a bien compris le message de sa présidente en votant cette résolution à l'unanimité.

R.C.



Le beau théâtre du Crochetan où avait lieu notre assemblée générale (photo Alice Zuber - Vouvry).

RÉSOLUTION = RÉACTIONS

Suite à la publication de notre résolution (cf page 27) toutes les chancelleries des cantons romands nous ont fait savoir leur position favorable. Les conseillers d'Etat Jacques Martin (Vaud) et Félicien Morel (Fribourg) ont indiqué que, dans leur réponse à la consultation du Département fédéral des finances, ils ont insisté pour que la répartition des tâches fasse l'objet d'une analyse plus approfondie et que des contacts plus étroits soient pris avec les milieux concernés.

Au nombre des parlementaires qui nous ont fait part de leur réaction positive, on citera Françoise Saudan, conseillère aux Etats; Pierre Aeby, conseiller aux Etats et Bernard Comby, conseiller national